



Des astronomes de l'Université de Genève ont présenté le 24.8.2010 le résultat de six ans d'observations à l'Observatoire européen austral ESO: ils ont découvert un système exoplanétaire comptant jusqu'à sept planètes, rappelant par certaines caractéristiques notre système solaire et ses huit planètes. Il est situé dans la constellation de l'Hydre, à une distance de 127 années-lumière de la Terre. (Image: www.eso.org)

Stratégie internationale de la Suisse en matière d'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation

Le 30 juin dernier, le Conseil fédéral a décidé de sa stratégie internationale en matière de formation, recherche et innovation (FRI) pour les années à venir. Le rapport adopté confirme les principes généraux et les orientations suivis jusqu'ici, qui ont permis à la Suisse d'obtenir de remarquables résultats en comparaison internationale, et définit les grandes lignes de la nouvelle politique fédérale en matière de coopération internationale dans le domaine FRI.

Quelques jours avant que le Conseil fédéral adopte sa nouvelle stratégie internationale dans le domaine FRI, l'Office fédéral de la statistique OFS rendait publique une nouvelle attendue et très réjouissante: en 2008, la Suisse a atteint l'objectif dit «de Lisbonne» que l'UE s'est fixé pour ses membres, à savoir une dépense de recherche et développement (R-D) à hauteur de 3 % du PIB. Au sein de l'OCDE, seuls six pays, dont deux seulement des 27 membres de l'UE, ont franchi cette barre, soit dans l'ordre: Israël, la Suède, la Finlande, le Japon, la Corée du Sud et la Suisse. En termes absolus, les dépenses en R-D de notre pays atteignent plus de 16 milliards de francs, avec une augmentation de 24 % depuis 2004: en Suisse, c'est le secteur privé qui reste de loin le principal moteur des dépenses en R-D, avec près de trois quarts du volume total des investissements.

Les statistiques publiées par l'OFS révèlent également que les dépenses en R-D des entreprises suisses à l'étranger sont presque équivalentes à l'ensemble des investissements, privés et publics, en Suisse, avec une tendance nettement croissante. Elles montrent encore que, de plus en plus, la recherche en Suisse est confiée à des chercheurs formés dans d'autres pays.

Enfin, si la Suisse a atteint l'objectif de Lisbonne, elle a cependant perdu un rang au classement mondial concerné, au profit de la Corée du Sud. Dans le même temps, hors OCDE, certains pays émergents, comme

la Chine ou le Brésil, investissent massivement pour rattraper leur retard, alors que les Etats-Unis et l'UE tendent plutôt à faire du surplace, même s'ils resteront sans doute encore longtemps les principaux partenaires et points de référence de la Suisse.

Une stratégie claire pour répondre aux défis de la compétition internationale

Ces différents éléments montrent que la Suisse a fourni ces dernières années un effort considérable pour se hisser et se maintenir à la pointe des pays les plus performants en matière de R-D. Mais ils indiquent aussi que les pays concurrents ont également intensifié leurs efforts. Parmi ceux-ci, les plus dynamiques ne sont pas nécessairement les acteurs européens, japonais et américains, dont l'hégémonie est restée sans concurrence pendant des décennies: c'est sur les «marchés FRI» émergents au niveau mondial que se jouera la principale compétition du 21e siècle -pour les talents, pour le financement de la recherche ou pour les partenariats. Voilà les défis auxquels la Suisse devra répondre à l'avenir.

Pour y parvenir, le Conseil fédéral s'est doté d'une stratégie spécifique, analogue à celles qui sont établies dans d'autres domaines, comme la politique économique ou celle du développement. Le rapport sur la stratégie internationale de la Suisse en matière de recherche, d'éducation et d'innovation (FRI) est le résultat d'une réflexion initiée en 2006 et confiée à un groupe de travail interdépartemental, composé de représentants du DFI, du DFE et du DFAE, sous la direction du Secrétariat d'Etat à l'éducation et la recherche. Le mandat du Groupe de travail a évolué par étapes: au départ, il s'agissait d'établir un rapport sur la politique scientifique mise en place avec le Japon et les pays BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud). Puis, estimant qu'une telle approche était trop limitative, le Conseil fédéral a élargi la perspective à l'ensemble de la politique internationale du domaine FRI. Le rapport devait dès lors définir une vision stratégique générale et des objectifs précis.

Le résultat est un document qui s'articule en trois parties: la première tire un bilan de la politique suivie à ce jour; la deuxième précise les objectifs futurs du domaine FRI au niveau international, tandis que la dernière indique par quels instruments ces objectifs pourront être atteints. L'allocation et la répartition des moyens nécessaires au domaine pour mettre en œuvre la stratégie ne font en revanche pas l'objet du rapport stratégique, mais continueront d'être sanctionnées périodiquement par le Parlement, au travers des messages du domaine FRI, que le Conseil fédéral lui soumettra.

Pour assurer l'échange d'information mutuel et l'utilisation optimale des synergies, un Groupe de travail interdépartemental (DFI, DFE, DFAE) sera institué. Il contribuera notamment à l'établissement de rapports sur les activités entreprises à la fin de chaque période de quatre ans.

Un bilan positif pour une politique à poursuivre

La stratégie adoptée par le Conseil fédéral prévoit que la politique internationale de la Confédération en matière FRI permette à la Suisse de s'établir, de manière durable et au niveau mondial, en tant que haut-lieu dans le domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation. Par l'excellence de ses performances, mais aussi pour garantir cette même excellence, notre pays devra s'intégrer pleinement dans les réseaux internationaux du plus haut niveau et pourra ainsi se maintenir dans le cercle restreint des pays les plus innovants au monde.

Le document du Conseil fédéral souligne que la stratégie internationale mise en œuvre jusqu'ici a donné d'excellents résultats et doit être poursuivie. Quelques faits illustrent cette réussite :

- la Suisse est aujourd'hui parmi les pays les plus innovants au monde et même n°1, depuis deux ans, du classement européen de l'innovation en comparaison internationale;
- elle obtient des résultats de premier plan dans le domaine de la recherche, comme l'attestent les indices de citations ou les taux de succès des chercheuses et chercheurs des hautes écoles suisses dans le cadre des programmes européens;
- plus de la moitié des jeunes universitaires étudient en Suisse dans une institution classée parmi les 200 meilleures du monde (contre 20% aux Etats-Unis, par exemple);
- grâce notamment au système de formation professionnelle dual et au réseau de hautes écoles spécialisées, le taux de chômage des jeunes suisses est parmi les plus faibles au monde.

Ce succès repose avant tout sur quelques principes simples, que la Confédération défend depuis longtemps: mentionnons notamment la liberté de la recherche, l'autonomie des institutions de recherche et du Fonds national, un financement public généreux, mais compétitif, de la recherche fondamentale, selon le principe «du bas vers le haut»; un financement de base de bon niveau pour les hautes écoles; un cadre juridique et politique stable et une grande ouverture vers l'étranger.

La Confédération soutient les acteurs du domaine FRI au niveau international

Au niveau international, l'initiative de développer des stratégies de mise en réseau et de collaboration appartient -et continuera d'appartenir- en premier lieu aux intéressés eux-mêmes. Ce sont en effet les chercheuses et chercheurs, professeur/es ou étudiant/es, ainsi que les institutions de formation et de recherche ou de financement de la recherche qui déterminent, de manière entièrement autonome, leurs priorités et les mettent en œuvre.

Dans cette optique, le rôle de l'Etat consiste donc avant tout à assurer l'existence de conditions cadre compétitives en Suisse et à soutenir les initiatives les plus importantes des acteurs du domaine FRI au niveau international. Ces dernières décennies, la Confédération a ainsi principalement négocié et financé l'adhésion à un nombre limité d'organisations, d'infrastructures de recherche ou de programmes multilatéraux d'excellence (notamment le Laboratoire européen de physique des particules CERN, l'Agence spatiale européenne ESA ou l'Observatoire européen austral ESO) ainsi que la participation intégrale aux programmes-cadre européens de recherche et d'éducation.

Au niveau bilatéral, les principaux partenaires des acteurs suisses se trouvent traditionnellement en Europe et aux Etats-Unis. Mais l'accélération rapide de la mondialisation et le développement des moyens de communication et de transport, ainsi que l'évolution politique mondiale, ont conduit à l'émergence, à l'ouverture ou au rapprochement sensible de nouveaux «marchés FRI» au potentiel immense. Ces nouveaux pôles se trouvent principalement en Asie (Chine, Inde, Japon ou Corée du Sud), mais pas exclusivement, si l'on considère l'évolution récente de pays tels que la Russie, l'Afrique du Sud ou encore le Brésil.

Les objectifs futurs

La stratégie que le Conseil fédéral entend mettre en œuvre à l'avenir vise avant tout à poursuivre une poli-



Chère lectrice,
cher lecteur

Notre pays a la caractéristique de proposer une vaste palette d'offres de formation, de différents types et niveaux. Cette grande variété est sans doute une force du système éducatif suisse. Parallèlement aux établissements publics, un nombre important d'institutions privées se sont fait une place dans le paysage de la formation en s'adressant d'abord à une clientèle étrangère, et continuent à y occuper leurs créneaux.

La mondialisation et le développement économique et démographique des pays émergents offrent de nouvelles chances aux prestataires privés. A côté de l'intérêt que la Suisse peut trouver à ce que ses établissements de formation publics et privés soient capables d'attirer des talents étrangers qui viendront participer à son développement économique, il y a également un intérêt à promouvoir la compétitivité du pays en tant que marché de l'éducation et d'exportateur d'offres de formation, ce qui est souvent le fait du secteur privé. La qualité des prestataires actuels et futurs est un enjeu central de ce marché, d'autant que le label «qualité suisse» est porteur à l'extérieur de nos frontières - et qu'il est facile d'en abuser.

Des dispositifs d'assurance qualité et d'accréditation ont été récemment mis en place dans le domaine de l'éducation, avec les procédures de certification qui s'ensuivent. Par ces mesures, les autorités ont voulu garantir une certaine compatibilité avec le système éducatif suisse, ce qui n'est pas forcément pertinent pour une clientèle étrangère.

Fidèle à l'esprit traditionnel de la Suisse, l'Etat ne s'est jamais arrogé le monopole de juger ce qui est «bon» et ce qui est «mauvais» en matière de formation. Les apprenants eux-mêmes, et le marché de l'emploi qui absorbe les diplômés, font ce tri mieux que quiconque. Reste évidemment à l'Etat l'obligation de repérer les abus et de les combattre.

Dans l'intérêt d'un système de formation capable d'innover et de se renouveler en phase avec une société en constante mutation, il faut continuer à tendre à un équilibre judicieux entre la sécurité qu'offrent les mécanismes d'assurance de la qualité et d'accréditation et la tradition éprouvée, «libérale» au vrai sens du terme, selon laquelle l'absence d'accréditation publique doit être interprétée comme une marque de différence, et non pas nécessairement comme le signe d'une qualité inférieure.

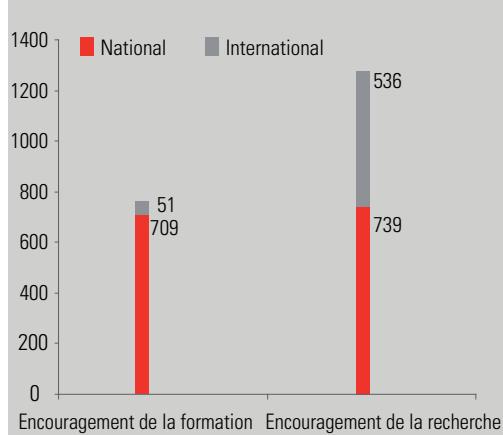
Mauro Dell'Ambrogio
Secrétaire d'Etat à l'éducation et à la recherche

tique qui a fait ses preuves. Trois objectifs principaux devront être atteints:

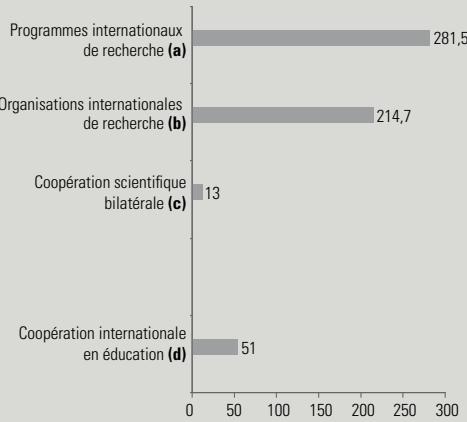
- le renforcement et l'extension des réseaux internationaux;
- le soutien à l'exportation de la formation et à l'importation de talents pour renforcer le pôle scientifique suisse;
- la promotion de la reconnaissance internationale des formations dispensées en Suisse.

Si les deux premiers objectifs sont poursuivis depuis longtemps, le troisième se réfère à un constat plus récent: certaines filières de formation suisses, en particulier la formation professionnelle et les HES, souffrent d'un déficit d'image; d'autres, comme la plupart des universités cantonales, sont insuffisamment connues à l'étranger, malgré la qualité de leur enseignement et de leur recherche.

Moyens du SER pour l'encouragement de la formation et de la recherche 2009, mio CHF (total 2050 millions)



Moyens du SER pour l'encouragement de la coopération internationale de la Suisse dans le domaine de la formation et de la recherche 2009, mio CHF (total 537 millions)



(a) 7^e Programme-cadre de recherche de l'UE; Recherche scientifique et technique européenne COST

(b) Laboratoire européen pour la physique des particules CERN; Commission internationale pour

l'exploration scientifique de la mer Méditerranée CIESM; Laboratoire européen de biologie moléculaire EMBL; Agence spatiale européenne ESA; Organisation européenne pour la recherche en astrophysique ESO; Installation européenne de rayonnement synchrotron ESRF; Communauté européenne de l'énergie atomique EURATOM; Human Frontier Science Program Organization HFSPO; Institut Max von Laue - Paul Langevin ILL; Installation européenne XFEL

(c) Programmes bilatéraux avec la Chine, l'Inde, la Russie, l'Afrique du Sud, le Japon, la Corée du Sud, le Brésil et le Chili

(d) Programmes européens d'éducation et de jeunesse; Bourses à des étudiants étrangers en Suisse; Organisations et institutions multilatérales dans le domaine éducation

Pour pallier ces déficits, un effort devra être fourni, en particulier pour que la spécificité et la valeur des HES et de la formation professionnelle suisse puissent être mieux comprises au niveau international.

En termes géographiques, la stratégie prévoit de définir les priorités en considérant trois cercles :

- les pays européens, avec une attention particulière pour les pays voisins et alpins et les membres de l'UE;
- les pays de collaboration traditionnelle OCDE (USA, Japon, Corée du Sud, etc.) et les principaux pays émergents (BRICS) ;
- les autres pays.

En fonction du degré de priorité, la politique de la Suisse en matière de FRI avec le pays concerné se déclinera sur la base de trois lignes directrices :

- faciliter l'accès à des partenariats et à des infrastructures de recherche de pointe, de dimension mondiale, afin de renforcer la Suisse en tant que haut-lieu du domaine concerné;
- soutenir les efforts des acteurs FRI, dans le cadre de leur autonomie, en vue de leur mise en réseau internationale, en facilitant la mobilité et les contacts, par des bourses, des programmes d'échange, des accords de stagiaires et les activités

du réseau extérieur des conseillers scientifiques et des swissnex;

- maintenir et renforcer le niveau de l'espace suisse de formation, par la reconnaissance des diplômes, l'amélioration de la perméabilité des parcours de formation, l'exportation de la formation et la comparabilité des qualifications.

Pour favoriser la collaboration des acteurs suisses avec les partenaires étrangers les plus importants au niveau bilatéral, la Confédération utilise notamment trois instruments:

- Les accords-cadres bilatéraux, qui favorisent l'émergence de projets ou de programmes communs et renforcent la mobilité des étudiants, des chercheurs ou des enseignants. De tels accords existent avec le Japon, la Corée du Sud, les Etats-Unis, le Brésil ou l'UE;
- Un réseau de conseillers scientifiques, qui s'est étoffé ces dernières années pour répondre à l'évolution du paysage scientifique mondial, en particulier en Asie. Ce réseau s'est également diversifié il y a dix ans par la création originale des «swissnex», institutions qui permettent de nouer des contacts privilégiés avec des partenaires scientifiques, économiques et culturels de premier plan dans quelques-uns des principaux pôles de science et technologie, établis ou émergents, au niveau mondial, tels que la «Boston Area», «Silicon Valley», Singapour, Shanghai ou Bangalore;
- Des programmes bilatéraux spécifiques avec certains pays ciblés (actuellement les pays «BRICS», le Japon et la Corée du Sud, notamment). Ces programmes permettent de favoriser le développement de la coopération bilatérale en resserrant les liens entre les communautés scientifiques et du domaine de

l'innovation des pays concernés, sur la base de l'intérêt mutuel et du financement partagé des projets.

La stratégie que le Conseil fédéral vient d'adopter trace la voie à suivre; les prochains messages au Parlement relatifs à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation devront maintenant la concrétiser.

Contact

SER, Mauro Moruzzi

Chef du domaine Coopération bilatérale de recherche
T 031 322 68 36
mauro.moruzzi@sbf.admin.ch

Télécharger le rapport

Stratégie internationale de la Suisse dans le domaine formation, recherche et innovation:
www.sbf.admin.ch/bfi-international-f.pdf

Qu'obtient-on par le dialogue interculturel ou interreligieux? Les activités de l'UE, du Conseil de l'Europe et de l'Unesco sous la loupe de la science



Beaucoup de gens ont déjà entendu parler du dialogue interculturel, mais bien peu savent exactement de quoi il s'agit. Promu par l'UE, le Conseil de l'Europe et l'Unesco, il a donné lieu à un foisonnement d'activités et de programmes qu'une étude récemment publiée du Centre de recherche

sur les religions de l'Université de Lucerne a pour la première fois soumis à un examen scientifique comparatif. Son auteur, Jürgen Endres, répond aux questions de News SER.

News SER: Qu'est-ce que le dialogue interculturel: une formule à la mode ou une notion scientifiquement bien définie?

Jürgen Endres: Ni l'une ni l'autre. Ne serait-ce qu'en raison du nombre des activités que lui consacrent actuellement l'Union européenne et le Conseil de l'Europe, je ne trouve guère possible de le râver au rang de gadget à la mode. Pourtant, même si l'on s'efforce plus que jamais aujourd'hui de lui donner un fondement théorique, il continue de présenter des déficits et des contradictions en ce qui concerne sa désignation, son contenu concret, sa mise en œuvre, sa portée et ses objectifs. Il reste donc beaucoup à faire, autant au niveau de la réflexion théorique de fond qu'à celui des pratiques déployées dans les projets concrets.

A quoi tient à votre avis le fait que ces organisations internationales aient «découvert» le dialogue interculturel et s'efforcent de le propager?

Cela a très certainement de multiples origines. Outre l'hétérogénéité religieuse et culturelle croissante des sociétés européennes induite par la migration et la mondialisation, on peut y voir un effet de l'élargissement de l'Union vers l'Est, avec la diversité culturelle accrue qu'il y a introduite. L'UE aborde le phénomène en tablant sur l'unité dans la diversité. Mais le dialogue interculturel a aussi été poussé en avant par

les prophéties de «choc des civilisations» de Samuel P. Huntington; l'UE et le Conseil de l'Europe se sont exprimés à diverses reprises sur ses thèses à propos du dialogue interculturel, en en réfutant la principale. Mais les attentats de septembre 2001 ont aussi contribué notablement à répandre la notion et à faire déployer ce modèle.

Que pensez-vous, justement, de la thèse du «choc des civilisations» de Samuel Huntington?

Samuel Huntington a été vivement critiqué pour cette thèse – très justement à mon avis –, et cela pour diverses raisons. Lorsque les cultures et civilisations s'opposent, voire se combattent par les armes, comme le postule Huntington, c'est le plus souvent surtout pour des raisons ou des antagonismes d'ordre économique, politique ou idéologique, réinterprétés et présentés comme possédant un caractère culturel. Il s'agit simplement d'une instrumentalisation de la culture, des écarts culturels et des fidélités culturelles et religieuses. Ce que l'on donne à voir comme un conflit culturel n'est en fait que la «culturalisation» de conflits d'autres ordres.

Au-delà de la publication de déclarations, les efforts consacrés par l'UE et le Conseil de l'Europe au dialogue interculturel ont-ils eu des effets concrets?

Au-delà des diverses déclarations consacrées par l'UE et le Conseil de l'Europe au dialogue interculturel, ces deux organisations ont redoublé d'efforts ces dernières années pour faire du dialogue interculturel un instrument politique, et sensibiliser et intéresser un large public à cette approche et aux idées qu'elle recouvre. Malgré l'énorme travail qui lui a par exemple été consacré dans le cadre de l'Année européenne du dialogue interculturel (2008), je n'ai pas l'impression que ces buts aient été atteints. Cela dit, un grand nombre d'organisations de la société civile se sont ainsi engagées dans des actions de dialogue interculturel et interreligieux, ce que l'on doit peut-être aux ressources financières débloquées à cet effet au niveau national, européen et international. Ce qui veut dire que le dialogue interculturel a pris pied dans de nombreuses organisations de la société civile, même s'il ne s'est pas encore largement répandu dans le grand public.

Qu'apporte le dialogue interculturel à la solution des grands problèmes actuels? Quelles sont ses limites?

Le dialogue interculturel n'est certainement pas le remède à tous les maux de la société, même si on a souvent tendance à le présenter comme une panacée. Mais il peut servir très utilement à répondre aux questions et aux défis de nos sociétés. Il présuppose tout d'abord, pour être authentique, une base de franchise et d'ouverture au point de vue de l'autre ou des autres. Il peut ensuite contribuer à combler les fossés «culturels» et à instaurer la confiance. Et c'est là que réside à mon avis son réel intérêt: il ne promeut pas la simple coexistence parallèle des groupes sociaux, mais une forme de vie commune fluidifiée par le dialogue constant. Il peut aussi produire des savoirs, résorber des préjugés, et ainsi contribuer à prévenir des idées fausses. Mais il a bien sûr aussi ses limites, auxquelles on se heurte en tout cas dès que l'on aborde la question essentielle de l'universalité ou de la contingence culturelle des valeurs et des normes. Sur ce point, la position des deux organisations est claire: on ne saurait relativiser culturellement des normes et des valeurs centrales comme les droits de l'homme.

Pensez-vous que le dialogue interculturel soit une mode appelée à disparaître - disons dans les dix ans - ou peut-on estimer qu'il va acquérir droit de cité permanent dans les activités des organisations internationales?

Sur la base des prévisions démographiques et de l'évolution actuelle des sociétés, on peut penser que les rencontres interculturelles vont de plus en plus pénétrer dans notre quotidien, et que les pressants problèmes de société que nous connaissons aujourd'hui persisteront. Le paradigme du choc des civilisations reste très présent dans la vie politique internationale, ce qui souligne l'importance du dialogue interculturel à ce niveau. Tout cela m'amène à conclure que le dialogue interculturel demeurera une activité importante et une approche porteuse dans l'immédiat et à moyen terme chez les organisations internationales.

Quel rôle attribuez-vous à la science dans le domaine du dialogue interculturel?

La science peut fournir un apport utile à la conception du dialogue interculturel. Elle peut aussi appuyer la

classe politique en assurant une fonction corrective indépendante. Les études comparatives portant sur les effets des projets de dialogue interculturel permettent de dégager des bonnes pratiques, ce qui se révèle par exemple très utile en des temps de contraintes budgétaires. La science peut alors être vue comme un acteur de la société civile accompagnant et évaluant systématiquement par ses analyses la mise en œuvre des projets de dialogue.

Contact

SER, Benedikt Hauser

Conseiller scientifique Éducation
T +41 31 322 68 32

Publication

Le dialogue interculturel au Conseil de l'Europe, à l'Union européenne et à l'Unesco: état des lieux, Jürgen Endres, Institut des sciences des religions, Université de Lucerne, SER 2010

- Télécharger: www.sbf.admin.ch/IK-Dialog_fr.htm
- Commander: info@sbf.admin.ch

Le concept du „dialogue interculturel“ au Conseil de l'Europe, à l'Union européenne et à l'Unesco: un état des lieux

Ces dernières années, de grandes organisations telles que l'Unesco, l'UE et le Conseil de l'Europe ont déployé une large palette d'activités au titre du dialogue interculturel. L'étude de Jürgen Endres analyse pour la première fois de manière scientifique et comparative la nature de ces activités, les objectifs assignés au dialogue interculturel, les résultats concrets de ces initiatives et les limites de cette approche. Elaborée en 2009-2010 au Centre de recherche sur les religions de l'Université de Lucerne, elle a été soutenue financièrement par le Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche.

¹ Le SER a soutenu financièrement ce travail et en a publié une version légèrement abrégée. Le terme de «dialogue interculturel» est utilisé ici dans un souci de simplification; il doit être compris comme englobant le dialogue interreligieux.